

besoin d'aide: abus dépôt de garantie sous location

Par marinebatt, le 30/08/2010 à 18:14

Bonjour à tous,

trop gentille et trop ..., j'ai été trop naive et maintenant j'aimerais faire respecter mes droits. Voici ma petite histoire:

J'ai vécu 2 mois et de mi en sous location dans un T2 à Paris. Je n'ai eu aucun contrat, papier qui prouve que j'étais en sous location chez Mme X. Celle ci m'a demandé une caution d'un mois de loyer (750euros qu'elle a directement encaissé). Comme elle avait peur de sous louer, elle m'a demandé de payer en liquide tous les mois. Je suis partie au bout de 2 mois parce que je ne pouvais retirer une telle somme (ma banque étant à Brest). Pas d'état des lieux de sorties, elle ne m'a pas rendu ma caution et me fait tourner un bourrique depuis 2 mois.

Pour la faire réagir, j'aimerais porter plainte mais problème:

- c'était une sous location, je ne suis donc pas protéger comme un locataire normal (je pense que je peux porter plainte pour abus de confiance)
- je n'ai aucun papier qui prouve que j'étais dans son T2, pas de quittance de loyer. Je peux avoir le témoignage des voisins, et la preuve des sommes retirées de mon compte.

Qu'en pensez vous? que dois je faire concrètement? ou dois je porter plainte? Je pense que je vais chercher le nom du proprio pour lui faire peur...
Merci d'avance!!

Par **jeeecy**, le **30/08/2010** à **19:00**

bonjour

je ne pense pas que votre situation permette d'aboutir à quelque chose...

il faudrait plutôt avertir le propriétaire qui sera sûrement très intéressé de savoir que des sous locations sont instaurées dans son appartement sans son accord page not found or type unknown

Par Camille, le 31/08/2010 à 13:14

Boniour

Euh... quelle sous-location ? Où ça, une sous-location ? Vous avez dit "sous-location" ? [quote:164wl2kq]

[i:164wl2kq]Je n'ai fait que rendre service en hébergeant quelqu'un quelques temps... J'ai bien le droit, non ? En plus, elle me devait de l'argent... Ah là là, voilà ce que c'est que de vouloir rendre service ! Quelle ingratitude, pfffff !!!![/i:164wl2kq]

[/quote:164wl2kq]

8-x

Image not found or type unknown

Par juristeenherbe, le 01/09/2010 à 00:33

Je suis d'accord avec Jeecy. Hélas, je ne pense pas que ça puisse aboutir. Récemment, je lisais un articles qui disait que c'était une arnaque courante sur internet. Les gens payaient la caution en avance afin de pouvoir réserver l'appartement, mais en fin de compte, l'annonce était bidon et leurs argents... Si le propriétaire était au courant, cette personne auraient quelques soucis. Quand aux sommes que vous avez retiré tous les mois, elle ne prouve pas que vous payiez un loyer. Avec des chèques, peut-être. Mais du liquide...

Par marinebatt, le 01/09/2010 à 10:07

Merci pour vos remarque.

J'ai envoyé une lettre avec accusé de reception très officielle, lui disant que si je n'avais reçu ma caution dans les 8 jours, je portais plainte et j'avertirai son propriétaire. Elle m'a appelé ce matin! (alors qu'elle était injoignable depuis 2semaine...). Je pense qu'elle a peur meme si j'ai pas véritablement de preque.

La justice est rétablie! Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **01/09/2010** à **11:51**

et elle s'est engagée à te rembourser?